

# BOUGLAREINE

# dit NON

N°2

## Le 29 mai nous dirons NON !

Une autre Europe est possible, et ce n'est pas l'Europe des marchands.

Peut-on dire oui à une Constitution de 852 pages incompréhensibles.

Tout serait soumis à la loi de la concurrence libre et non faussée.

La destruction des droits acquis par nos luttes, et celles de nos parents a déjà commencé.

Notre devoir est de dire **NON**, tant qu'il est encore temps.

Les peuples qui ne peuvent pas s'exprimer comptent sur nous.

**Nous aimons l'Europe,  
au nom de l'Europe  
nous disons NON !**

### Des services publics en danger.

Par définition, les services publics ont mission de répondre aux besoins fondamentaux, indépendamment des principes de rentabilité. Ce projet de Constitution en propose le démantèlement pur et simple en les rebaptisant Services d'Intérêt Economique Général (SIEG) et les soumettant aux lois du marché : « *les entreprises chargées de la gestion des SIEG ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux dispositions de la Constitution, notamment aux règles de concurrence* » (article III-166 §2). Ainsi, tous les services seront démantelés, les secteurs rentables seront offerts au privé (eau, énergie, transports, télécommunications...), tandis que les domaines coûteux resteront à la charge des contribuables, comme la santé, la justice, les aides sociales l'éducation, la culture ou les transports de proximité.



**Le mouton noir en a assez  
d'être plumé, tondu, trompé..**

### Le virus Bolkestein est déjà dans la constitution.

Qui a dit : « *Il ne faut pas s'étonner de cette directive Bolkestein. Elle correspond très exactement au fondement même de l'Union Européenne* ». C'est Guillaume Sarkozy du Medef, le frère de l'autre.

La directive Bolkestein, qui va jeter au chômage des milliers de travailleurs, est déjà dans la Constitution : « *la libre circulation des personnes, des services, (...) des capitaux ainsi que la liberté d'établissements sont garanties par l'Union* » (article I-4) puis « *les services sont soumis aux règles de la concurrence* » (article III-166). Enfin : « *les restrictions à la libre prestation des services à l'intérieur de l'Union sont interdites* » (article 144).. C'est donc l'incitation à délocaliser et à surexploiter les travailleurs.

Quand on nous dit « Bolkestein c'est fini », on nous ment.

### La protection de l'environnement passée aux oubliettes !

Le « développement durable » est abordé dans la constitution, mais pour être vidé de son sens et présenté comme simple caution d'une politique économique libérale et productiviste (article I-3 §3). Par exemple le premier objectif annoncé concernant la politique agricole commune est « *d'accroître la productivité* » (article III-227) sans aborder la question des pesticides, de la qualité des eaux ou de la diversité des productions. De plus, cette constitution n'aborde pas le climat, la biodiversité ou l'utilisation du nucléaire. Nous comprenons bien, que, pour les puissants, la loi du marché est incompatible avec la protection de l'environnement.

# Un projet qui ne respecte pas les règles démocratiques

Parmi les nombreux articles critiques publiés sur le projet de Constitution, l'un a été rédigé par M. Chouard, professeur de droit, qui démontre en 5 points que ce texte porte atteinte aux règles démocratiques les plus fondamentales telles que nous les avons apprises dans nos livres d'école (<http://etienne.chouard.free.fr>).

- \* **Une constitution doit être un texte lisible**, or, ce projet de constitution est long et difficile à comprendre pour des non-initiés (852 pages avec les annexes). Ne s'agit-il donc pas d'un moyen d'éloigner les curieux? Ne risquons nous pas de découvrir trop tard les conséquences néfastes d'un article perdu au sein d'un chapitre illisible? Il faut évidemment lire et comprendre ce que l'on signe, ou bien on refuse de signer.
- \* **Une constitution doit être un texte neutre** permettant de débattre et de décider démocratiquement. En aucun cas elle ne doit définir les choix politiques et économiques. Or cette constitution impose un système économique ultra-libéral, figé, sans possibilité de débattre sur les alternatives possibles. Elle impose la loi du marché comme règle fondamentale au détriment d'une économie sociale et solidaire, des droits fondamentaux, des services public, de l'environnement, du désarmement etc...
- \* **Une constitution démocratique doit être révisable**, or toute modification sera pratiquement impossible car elle nécessitera au minimum l'unanimité des 25 gouvernements doublée de l'unanimité des peuples, consultés par l'intermédiaire de leurs élus au parlement ou directement par voie référendaire (articles IV-443 & 445). Cette situation remet en cause un acquis obtenu en France dès 1793 dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen: « *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer la Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures* ».
- \* **Une constitution doit assurer la séparation et le contrôle des pouvoirs**. D'une part, le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire seront aux mains de la Commission et du Conseil des ministres. Une des conséquences les plus inacceptables est que le parlement européen, seul élu au suffrage universel direct, n'aura pas l'initiative des lois. D'autre part, le Parlement ne pourra pas exercer son rôle de contre-pouvoir ce qui constitue pourtant l'un des principes fondamentaux de la démocratie parlementaire. Les élus européens constitueront alors un parlement fantôme sans aucune possibilité de sanctionner les choix politiques de Commission et du Conseil des ministres.
- \* **Une constitution démocratique doit être établie par une assemblée indépendante du pouvoir en place**. Cette règle fondamentale évite que les puissants rédigent eux-mêmes une constitution pour préserver et accroître leurs avantages, en ignorant les revendications populaires. La montée du NON en France observée ces dernières semaines est certainement la conséquence du non respect de cette règle démocratique : nous ne nous reconnaissons pas dans ce projet rédigé par et pour les puissants. Nous ne pouvons pas adopter pour des décennies un système économique dont nous subissons déjà les injustices.

## Des Droits pas si fondamentaux ...

La Charte des Droits fondamentaux (partie II, soient 6 pages sur 852) présente un net recul par rapport aux textes actuellement en vigueur comme La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), la Constitution Française (1958) et celle de douze autres états membres. Parmi les principaux acquis qui ne figurent pas dans ce projet de Constitution : le droit au travail, aux allocations chômage, à un revenu minimum, à un salaire minimum, à une pension de retraite, à un logement décent, droit à l'accès égal pour tous à la santé, à l'éducation, et plus largement aux services publics. Par exemple, le « droit au travail » qui implique aussi le droit aux allocations chômage, est remplacé par le « droit de travailler » et celui de « chercher un emploi » (articles II-75 §1-2). Voilà comment, avec une pirouette linguistique, le projet de constitution remet en cause nos droits fondamentaux déjà tant mis à mal par les politiques libérales.

## Une course à l'armement, et la soumission militaire aux USA

Alors que la Constitution européenne devrait garantir une Europe force de paix dans le monde, on apprend que « les états membres s'engagent à améliorer progressivement leurs capacités militaires » (article I-41 §3). Voici donc un article écrit sur mesure pour le lobby militaro-industriel !

La course à l'armement et notre politique militaire seront sous la tutelle guerrière des Etats-Unis comme l'explique l'article (I-47 §7) : « *Les engagements et la coopération dans ce domaine demeurent conformes aux engagements souscrits au sein de l'OTAN, qui reste, pour les Etats qui en sont membres, le fondement de leur défense collective et l'instance de leur mise en œuvre* ». NON, l'Europe doit définir sa politique de défense en toute indépendance

**Pour en savoir plus :** [www.appeldes200.net/](http://www.appeldes200.net/), [www.france.attac.org/r623](http://www.france.attac.org/r623), [www.societal.org/](http://www.societal.org/), [www.democratie-socialisme.org/](http://www.democratie-socialisme.org/), [www.nonsocialiste.net/](http://www.nonsocialiste.net/), <http://lejournaldunonrepublicain.blogg.org/>, <http://reseau.over-blog.com/>

**Pour nous contacter :** ☎ 01 47 02 29 87 ou ✉ [bourglareineditnon@tiscali.fr](mailto:bourglareineditnon@tiscali.fr)